

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/06/2022

Dossier complet le :

23/06/2022

N° d'enregistrement :

2022-6250

### 1. Intitulé du projet

Projet de réhabilitation/reconstruction du site industriel BULL SAS, Groupe ATOS, à ANGERS

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ALTER CITES

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Michel BALLARINI  
Directeur général

RCS / SIRET

0 5 8 2 0 1 5 2 6 0 0 0 9 0

Forme juridique

Société anonyme d'économie mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, Constructions et Opérations d'aménagement	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher ou une emprise au sol comprise entre 10 000 et 40 000m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le groupe ATOS souhaite poursuivre son activité industrielle au sein de son site historique situé à ANGERS et bénéficier de bâtiments modernes et neufs pour poursuivre son développement.

La construction de la nouvelle usine ATOS se réalisera sur l'emprise actuelle du site, sur un secteur aux surfaces imperméabilisées en quasi totalité et aux terrains artificialisés.

Le projet prévoit alors la démolition d'une partie des bâtiments appartenant à ATOS et de deux bâtiments adjacents. Il est ensuite prévu la reconstruction, sur site, d'un nouveau bâtiment d'une superficie d'environ 24 500m<sup>2</sup> de surface de plancher et de 22 700m<sup>2</sup> environ d'emprise au sol. Le site d'implantation couvre une surface totale d'environ 8ha.

Après réaménagement, la surface imperméabilisée sera réduite de 14 500m<sup>2</sup> minimum, permettant ainsi de renaturer le site.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le groupe ATOS souhaite poursuivre son activité industrielle sur son site historique situé à ANGERS en construisant une nouvelle usine 4.0 pour relever les challenges de demain, à savoir:

- augmenter sa capacité de production;
- accroître sa capacité à construire les systèmes critiques des entreprises pour leurs besoins en Simulation Numérique, Intelligence Artificielle, et de Cybersécurité;
- inscrire ce projet dans une démarche stratégique de développement durable et notamment de décarbonation. Sur ce point, ATOS souhaite réduire de 50% ses émissions de carbone à horizon 2050 et atteindre une "zéro émission nette" d'ici 2028.;
- participer à l'objectif ZAN en mettant en oeuvre la reconquête des friches industrielles existantes;
- contribuer à la réindustrialisation du site et renforcer la souveraineté de la France et de l'Europe sur ses systèmes critiques.

Par ailleurs, le projet cherche à lutter contre le réchauffement climatique en exploitant notamment la puissance de l'informatique quantique ou l'efficacité énergétique des supercalculateurs, en réinjectant cette énergie dans le réseau de chaleur de Belle-Beille à Angers.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consiste en la reconstruction complète des zones Production, Logistique et Administrative d'ATOS. Le projet permettra de diminuer la surface de plancher de plus de 45% par rapport à la surface actuelle des bâtiments existants.

L'objectif sera de renaturer le site pour permettre de créer des îlots de fraîcheur sur plus de 1,4 hectare (minimum).

Le projet sera réalisé en deux grandes phases de démolition/construction permettant le maintien des activités d'ATOS durant la période de travaux (voir annexe). Le projet se déroulera comme suit:

- phase 1 :

- démolition - bâtiment 3 et inter 3/4 \_ décembre 2022 à juin 2023
- construction du bâtiment de production \_ juin 2023 à septembre 2024

Déménagement d'ATOS stockage + production situés dans le bâtiment 5 \_ septembre/octobre 2024

- phase 2 :

- démolition bâtiment 5 et du bâtiment Patton \_ octobre 2024 à mars 2025
- construction du bâtiment campus/logistique et annexes \_ mars 2025 à août 2026

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet sera composé, à terme, de plusieurs grands ensembles :

- le laboratoire, bâtiment existant qui sera conservé et incorporé au nouveau site;
- la production (grand hall avec plancher technique);
- le secteur logistique (entrepôt de stockage avec quais de chargement/déchargement);
- et un bâtiment campus abritant la partie administrative et autres tâches connexes.

Ces sous-ensemble seront regroupés en un seul bâtiment chaque secteur étant mitoyen des autres.

L'ensemble de ces bâtiments seront implantés de façon à minimiser l'imperméabilisation des sols du site.

Il est prévu qu'en phase exploitation, l'énergie produite par le process sera récupérée pour être réinjectée au réseau de chaleur urbain de Belle-Beille (Angers).

Ce projet, implanté à 300m du tramway d'Angers (ligne B mise en service en 2023) permettra aux salariés actuels et futurs de se rendre sur leur lieu de travail en déplacement doux et décarboné.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à un permis de démolir et à un permis de construire.

L'activité ne sera pas soumise au régime des ICPE.

Le projet fera l'objet d'une décision au titre du code de l'environnement - ICPE, concernant l'ancienne activité présente sur le site (ICPE suivant arrêté préfectoral du 08/10/1988 au nom de Bull Electronics)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surfaces bâties (SDP)	24 500m <sup>2</sup>
Aménagements extérieurs (espaces verts)	30 500m <sup>2</sup>
Surface imperméabilisée (voirie/enrobés)	21 000m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

30 rue du Nid de Pie à ANGERS (49100)

Références cadastrales:

- ES n°42
- ES n°45
- ES n°46
- ES n°58
- ES n°59
- ES n°62
- ES n°63
- ES n°70

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 ° 36' 25" O Lat. 47 ° 28' 17" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

Les bâtiments 3/4/5 ont été construits entre 1961 et 1963.

Le bâtiment PATTON a été construit dans les années entre 1959 et 1961.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Les bâtiments 3, 4 et 5 et l'espace Patton seront démolis dans le cadre du présent projet, pour être reconstruit sur site, avec des surfaces diminuées.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La communauté urbaine d'Angers Loire Métropole a réalisé ses cartes de bruit en février 2012, conformément aux dispositions de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002. Selon la carte, le secteur est concerné pour partie par les zones exposées au bruit des infrastructures terrestres de transport.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune d'Angers est concerné par le PPRI Val de Louet, révisé le 23/03/2021 et le PPRI Confluence de la Maine, modifié le 07/07/2021</p> <p>Ces PPRI n'affectent pas le périmètre du projet.</p> <p>Oui</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le périmètre de reconstruction du site ATOS comprend l'établissement nommé ELCO PCB (SSP0012412) - ICPE suivant arrêté préfectoral du 08/10/1988 au nom de Bull Electronics.</p> <p>Le site ELCO PCB est mis en sécurité au titre de l'article R512-39-1 du Code de l'environnement.</p> <p>Le site reste soumis à la police des ICPE dans l'attente d'une demande de réhabilitation par un tiers-demandeur qui sera demandé par ATOS ou ALTER.</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>	<p><b>Oui</b></p>	<p><b>Non</b></p>	<p><b>Lequel et à quelle distance ?</b></p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Démolition de dallage béton Démolition de voirie en enrobé et de bordures  Tout ou partie des gravats seront réutilisé sur site en remblais ou recyclé ou recyclé en matériaux de construction.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie des sous-sol sera remblayé.  Le projet prévoyant une re-naturation du site, il sera nécessaire de prévoir un apport de terre végétale.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ATOS est actuellement fortement imperméabilisé et ne présente pas d'enjeu significatif pour la faune, la flore et les continuités écologiques.  Le site n'est pas intégré dans les trames vertes et bleues identifiées aux échelles régionales (SRCE) et locales (SCoT, PLUi).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé environ 5km du site Natura 2000 le plus proche (« Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette » (ZSC) et « Basses vallées angevines et prairies de la Baumette » (ZPS)).  Etant situé dans une zone fortement urbanisée, les espèces justifiant le classement des Basses Vallées Angevines en site Natura 2000 ne sont pas amenées à fréquenter le site d'aménagement.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La déconstruction et la reconstruction du nouveau site ATOS se déroulera sur un secteur aux surfaces déjà imperméabilisées et aux terrains artificialisés. S'agissant d'un projet de déconstruction/reconstruction sur site, le projet n'engendrera aucune consommation d'espaces naturels.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moment de l'exploitation du site, l'activité devrait conduire à un volume d'environ 25 camions/jour (actuellement environ 18/jour). ATOS poursuit une démarche "green" de sa politique de transport. Les salariés du site seront amenés à utiliser un moyen de transport pour accéder au site. On notera que ce site est desservi par les transports en commun (bus, mise en service du tramway en 2023).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage standard pour les espaces de voirie, stationnement et les enseignes.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera aucun rejet dans l'air. Afin de lutter contre le réchauffement climatique, la chaleur dégagée par l'usine, dans le cadre de son activité (valeur résiduelle issue des serveurs et supercalculateurs), sera réinjectée directement dans le réseau de chaleur de Belle-Beille.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront rejetées dans le réseau public via des bassins de rétention/noues d'infiltration, inexistantes dans l'état actuel. Une partie des eaux de pluie sera stockée pour permettre l'arrosage de tout ou partie des îlots de fraîcheur.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront connectées au réseau public afin d'être traitées par la station d'épuration d'Angers Loire Métropole.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets inertes de déconstruction en phase travaux. Respect de la réglementation vis à vis de l'amiante. Réalisation d'un diagnostic amiante avant démolition et prise en compte des préconisations (élimination complète de l'amiante et du plomb présents sur le site actuel).

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet met en oeuvre l'objectif de reconquête des friches industrielles, permettant ainsi d'éviter la consommation de nouveaux espaces agricoles ou naturels.

Le projet s'inscrit dans les objectifs suivants:

- Une renaturation du site : actuellement le site est imperméabilisé/artificialisé dans sa quasi-totalité. Le projet prévoit la création d'espaces verts pour 1,4 hectare minimum. Le végétal sera très présent sur le site, avec des plantations généreuses (arbres, buissons), dont l'objectif annoncé est de transformer l'ilot de chaleur urbain que constitue le site existant en ilot de fraîcheur urbain (apport d'ombre, rafraîchissement du site par évapotranspiration).
- Installation de panneaux photovoltaïque en toiture ;
- Connexion du site au réseau de chaleur de Belle-Beille;
- Démarche bas-carbone (réemploi de matériaux de démolition, utilisation de matériaux biosourcés...)
- Réduction des déplacements individuels motorisés par l'utilisation des modes de transport doux (tramway notamment)

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de déconstruction/reconstruction du site ATOS n'est pas de nature à bouleverser les équilibres écologiques locaux. Le site du projet ATOS est actuellement fortement imperméabilisé et ne présente pas d'enjeu significatif pour la faune, la flore et les continuités écologiques (aucune destruction d'espèces protégées ou d'habitats / absence de Zone Natura 2000 ou ZNIEFF située à proximité du site et susceptible d'être impactée par le projet).

Au regard de ces éléments et de la localisation du site, une évaluation environnementale n'est pas jugée nécessaire pour la réalisation de ce projet de reconstruction.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le <u>paysage lointain</u> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site.. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 7 "Phasage construction/reconstruction" (partie 4.3.1) - Annexe 8 "Compléments sur la politique de transport d'ATOS" (partie 6.1 §Nuisances)

## 9. Engagement et signature

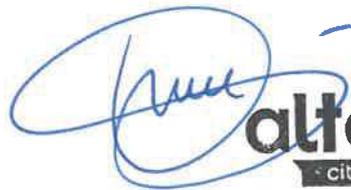
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à ANGERS

le, 23 juin 2022

Signature



**alter**  
cités

48 C Boulevard Fach  
CS 80110  
49101 Angers cedex 02  
Site: 058 201 526

